



Tribune: La Corse rejette un projet d'éolien flottant, un précédent pour la Bretagne Sud?

par [La rédaction](#)

Une tribune de l'association PIEBÎEM » (Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer). L'association a pour ambition de rassembler des personnes physiques ou morales (organisations, fédérations, associations, collectifs etc.) qui œuvrent pour la protection, la conservation et/ou la restauration de l'environnement des espaces maritimes et littoraux du Sud de la Bretagne, ainsi que tout espace limitrophe.

La Commission d'enquête publique a rendu un avis défavorable au projet italien ATIS (48 [éoliennes flottantes](#) à 27 km du Cap Corse). Ce projet, comparable à celui envisagé en Bretagne Sud, suscite une opposition quasi unanime des institutions corses (Assemblée de Corse, Office de l'environnement, Parc naturel marin) et de la population. [L'association PIEBÎEM](#), engagée contre les projets éoliens en mer en Bretagne Sud, a participé à cette enquête publique. Sa contribution a été largement reprise dans le rapport et plusieurs de ses arguments validés et favorablement commentés par la Commissaire Enquêtrice.

Il est ainsi constaté que l'Évitement de la fameuse séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) est complètement négligé, caractérisant un « *type de pratique empêchant, structurellement, l'atteinte de l'objectif légal de zéro perte de diversité* » ; que les risques pour les cétacés et les

tortues (obstacle physique, lésion par câble, perte d'habitat, effets cumulés) n'apparaissent pas traités ; que la pollution chimique est considérée « [de façon sensiblement plus étroite que ne le suggère l'étude IFREMER](#) » et ses 228 substances chimiques problématiques.

Concernant les champs électromagnétiques, la Commissaire s'étonne que le porteur de projet puisse affirmer une absence de risque pour les cétacés sur un sujet où la science reconnaît ne disposer d'aucune donnée. Les dangers accrus de collision avec les bateaux et des interférences radar sont reconnus, ainsi que l'impact des enjeux paysagers sur le tourisme : « *le porteur de projet ne nie pas que l'impact visuel peut avoir un impact sur le tourisme pour les régions à fort patrimoine paysager* », mais, constate la Commissaire, « *le dossier traite de façon nettement plus approfondie les impacts paysagers côté italien que côté corse...* » (lequel est pourtant deux fois plus proche).

Les défenseurs de l'environnement unanimes contre le projet Corse

Ce qui est remarquable dans cette « enquête corse », ce sont les positions unanimement défavorables au projet d'un certain nombre d'acteurs qui ne s'étaient pas jusqu'à présent exprimés de cette manière. Ainsi, FNE (France Nature Environnement) pointe-t-elle des lacunes dans l'étude d'impact, notamment sur les fonds sous-marins (avec des structures coralligènes exceptionnelles), la sous-estimation des impacts des travaux sur les sédiments et les habitats marins, l'absence de mesures d'évitement pour l'avifaune sur un axe migratoire majeur, et, pour le fameux effet récif artificiel, « *des bénéfices écologiques insuffisamment documentés dans le contexte de l'éolien flottant* ».

Bref, « *le dossier actuel ne permet pas de conclure avec un niveau de confiance suffisant à la compatibilité du projet avec les enjeux de préservation de la biodiversité marine de ce secteur* ». Ainsi, le GISOM (Groupement d'Intérêt Scientifique Oiseaux Marins) dénonce des lacunes majeures dans l'étude d'impact sur l'avifaune marine : modélisation inadéquate pour des pales 300 km/h en bout de course, sous-estimations de l'effet barrière (allongement des trajets d'alimentation, coût énergétique), de la perte d'habitat fonctionnel et surtout de l'attraction lumineuse nocturne, « *totale absent du dossier alors qu'elle menace particulièrement les juvéniles* ».

Ainsi, l'OEC (Office Environnemental Corse) demande-t-il une réévaluation des impacts liés aux ancrages (jusqu'à six ancres de plus de dix tonnes par éolienne), aux lignes d'amarrage, aux câbles dynamiques, aux câbles d'exportation, à la remise en suspension sédimentaire et à la suppression localisée d'habitats. L'OEC signale aussi que l'impact du bruit sur les mammifères marins (rorqual commun, grand dauphin, dauphin stenelle rayé, cachalot) lui apparaît comme un enjeu central bien insuffisamment traité.

Il n'est donc pas étonnant que le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate ait émis un avis défavorable à l'unanimité, constatant « *les multiples conséquences ruineuses sur l'environnement du [projet](#), et les carences majeures du dossier porté par la société italienne* ».

Corse et Bretagne même combat contre un éolien flottant ravageur, inutile et hors de prix

Si PIEBÎEM est intervenu dans cette « enquête Corse », c'est principalement en raison des similitudes très fortes entre ce projet et celui de Bretagne sud, [dont l'enquête publique sur le raccordement a été annoncée](#). Dans les deux cas, de l'[éolien](#) flottant proche des côtes (27 km pour le projet corse, 19 km de Belle-Île pour Bretagne sud), des [éoliennes](#) de taille inédites, des

paysages exceptionnels avec de forts enjeux touristiques, des fonds marins d'une richesse incroyable et des espèces très protégées (coraux, maërl, herbiers de zostère, pennatules et terriers de langoustine...), des nourriceries importantes (bar commun, merlan, baudroies, sardines, églefin, grondins...).

Bretagne Sud se trouve à forte proximité de cinq zones Natura 2000 (Houat, Belle-Île, Groix, Massif du Massif dunaire Gâvres Quiberon, Ria d'Étel)) et de deux réserves ornithologiques (François Le Bail à Groix et Koh Castell à Belle-Île) que fréquentent plus de 250 espèces différentes d'oiseaux dont beaucoup figurent sur la liste rouge de l'UICN, certaines en très grand danger (Puffins des Anglais et des Baléares, Mouette tridactyle, Océanite tempête, Eider à duvet, Fous de Bassan...).

Nous espérons donc, pour la consultation qui va s'ouvrir sur Bretagne Sud, des prises de position similaires des organisations et institutions environnementales locales et nationales, FNE, LPO, des instances de directions des cinq zones Natura 2000 proches, du Syndicat Mixte des Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon, du Parc naturel régional du Morbihan ... et une vaste mobilisation.

Ces [projets éoliens flottants](#) proches des côtes relèvent d'une double absurdité avec le cumul des [inconvenients de l'éolien flottant](#) (coûts extravagants, #250€/MWh, absence de maturité technique, agression des fonds marins par les ancrages et les câbles) et ceux de l'éolien posé (proximité du littoral, maximisation des atteintes paysagères et patrimoniales, à la biodiversité marine littorale, des conflits d'usage avec la pêche artisanale côtière, le nautisme, le tourisme). Tout cela pour une électricité intermittente non pilotable [dont nous n'avons nul besoin](#), comme l'ont dit l'Académie des Sciences et celle des technologies, et comme le reconnaît RTE lui-même dans ses scénarios de décarbonation réaliste où l'éolien en mer est fortement diminué.

A proximité de la Corse comme de la Bretagne, ils doivent être arrêtés !

Eric Sartori, Secrétaire de [l'association PIEBÎEM](#)

Registre : [Bretagne du Sud](#), [Corse](#), [éolien en mer](#), [éoliennes flottantes](#), [Tribune](#)